ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Problématique des champs magnétiques des futures routes à induction

Question écrite n° 11159

Texte de la question

M. Victor Catteau appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des solidarités et des familles, chargée des personnes handicapées, sur les avancées technologiques en matière de routes à induction, en lien avec la problématique des personnes porteuses de pacemakers et de défibrillateurs automatiques implantables (DAI). Depuis plusieurs années, la France ainsi que ses voisins européens participent à la recherche et au développement de nouveaux moyens de recharges des véhicules électriques dans le but de répondre aux problématiques apportées par l'augmentation de ces véhicules en circulation et leurs autonomies. Dans cette perspective, la « route à induction » constitue l'une des solutions les plus plébiscitées dans les recherches et les différents rapports, ainsi que par les constructeurs automobiles et les opérateurs routiers. Néanmoins, la question des conducteurs porteurs de dispositifs électriques cardiaques reste plus ou moins en suspens. En France, ce sont chaque année entre 60 et 70 000 simulateurs cardiaques qui sont posés à de nouvelles personnes. Ces dispositifs, extrêmement sensibles aux ondes électromagnétiques posent des interrogations quant à leur compatibilité avec ces innovations. À ce jour, il n'existe pas réellement d'études précises sur les impacts potentiels auprès des personnes porteuses de dispositifs électriques cardiaques. Il s'interroge donc sur la volonté gouvernementale de mettre en place ce type d'innovations et sur la manière avec laquelle la problématique des dispositifs cardiaques va être abordée.

Données clés

Auteur : M. Victor Catteau
Circonscription : Nord (5e circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11159
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : Personnes handicapées
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 5 septembre 2023, page 7859
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)